

IV. Cadre général d'organisation de l'enseignement fondamental.



Grandes étapes :

Depuis l'an 2000, toutes les écoles maternelles et primaires ont mis en place un dispositif basé sur une organisation en cycles permettant à chaque enfant :

- de parcourir la scolarité d'une manière continue et à son rythme **depuis son entrée à la maternelle jusqu'à la fin de la deuxième année primaire**,
- de réaliser durant cette période les apprentissages indispensables, en référence à des socles de compétences, définis après concertation avec les pouvoirs organisateurs et concrétisant la notion de « niveau des études ».

Depuis le 1^{er} septembre 2007, toutes les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une **année complémentaire** au maximum par étape afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant :

- En ce qui concerne la première étape, un élève peut bénéficier d'une **année complémentaire** en maternelle soit au terme de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} primaire.
- En ce qui concerne la deuxième étape, l'élève ne peut également bénéficier que d'une seule **année complémentaire** mais celle-ci ne doit pas nécessairement se situer après la 6^e primaire.

1 ^{ère} ETAPE				2 ^{ème} ETAPE				3 ^{ème} ETAPE	
Enseignement maternel		Enseignement primaire						Enseignement secondaire	
Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3		Cycle 4		Cycle 5	
1 ^{ère} maternelle	2 ^{ème} maternelle	3 ^{ème} maternelle	1 ^{ère} primaire	2 ^{ème} primaire	3 ^{ème} primaire	4 ^{ème} primaire	5 ^{ème} primaire	6 ^{ème} primaire	1 ^{ère} secondaire
		Possibilité d'une année complémentaire			Possibilité d'une année complémentaire				
				Certification	Epreuve de fin de cycle			Certification	Certification

D'ici l'an 2010, toutes les écoles primaires devront avoir mis en place un dispositif basé sur une organisation en cycles **jusqu'en sixième année primaire**. La définition des socles de compétences à la fin de la scolarité fondamentale sera menée en liaison avec celle des socles de compétences au premier degré de l'enseignement secondaire.

Des initiatives seront prises pour harmoniser le passage entre le fondamental et le secondaire.



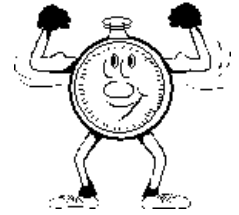
Collaboration parents-enseignants :

Nous vous rappelons que les enseignants restent disponibles pour vous aider à résoudre tout problème d'ordre pratique ou pédagogique qui pourrait survenir en cours d'année. Si vous souhaitez rencontrer un membre du personnel, n'hésitez pas à prendre contact avec lui. De plus, lorsque l'équipe éducative propose le bénéfice d'une **année complémentaire**, c'est en accord avec les parents qu'elle choisit le moment le plus opportun pour y recourir.

Cependant, aussi bien en primaire qu'en maternelle, nous vous demandons de ne pas dépasser l'heure de début des cours (8h30 et 13h30). D'autre part, si cet entretien devait prendre un certain temps, de façon à ne pas perturber les activités des enseignants, nous vous invitons à prendre rendez-vous.

De votre côté, vous pouvez soutenir l'enseignant et aider votre enfant :

- en l'encourageant,
- en vérifiant son travail à domicile,
- en contrôlant la connaissance de ses leçons.



ENSEMBLE, nous devrions voir progresser vos enfants.

Les exigences portent également sur :

- 1° **le sens des responsabilités** qui se manifeste, entre autres, par l'attention, l'expression, le souci du travail bien fait, l'écoute, la prise d'initiative,
- 2° **l'acquisition progressive d'une méthode de travail** personnelle et efficace,
- 3° **la capacité à s'intégrer dans une équipe** et à œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche,
- 4° **le respect des consignes données**, qui n'exclut pas l'exercice du sens critique selon des modalités adaptées au niveau d'enseignement,
- 5° **le soin dans la présentation des travaux**, quels qu'ils soient,
- 6° **le respect des échéances, des délais.**

